

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 septembre 2025 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Alexandra Gagné greffière sont également présents.

25-09-299

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point ayant pour titre « 13.7 Abrogation de la résolution 25-08-292 »
- L'ajout du point ayant pour titre « 13.8 Autorisation de signature – Entente avec l'Équipe sportive le Titan de Princeville 2025-2026 »
- L'ajout du point ayant pour titre « 14.8 Demande de partenariat – Association des gens d'affaires de l'Érable »
- L'ajout du point ayant pour titre « 14.9 – Abonnement Québec municipal pour l'année 2025 »

ADOPTÉE

25-09-300

Approbation du procès-verbal du 19 août 2025

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025.

ADOPTÉE

25-09-301

Règlement no 2025-483 modifiant le règlement no 10-03 relatif à la circulation et au stationnement – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 19 août 2025 en séance ordinaire ;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 19 août 2025 en séance ordinaire ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 19 août 2025 en séance ordinaire ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le Règlement 2025-483 modifiant le règlement no 10-03 relatif à la circulation et au stationnement.

ADOPTÉE

25-09-302

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 9 juin 2020 au 12 juillet 2020 nos S13509 à S13514 & M3316 à M3329 & A55593 à A55604	199 036,84 \$
---	---------------

Dépôt salaires :

- périodes 2025-32 – 2025-36	256 860,08 \$
------------------------------	---------------

ADOPTÉE

25-09-303

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 08-09-2025 nos S13515 à S13554 & A55605 à A55633	145 069,95 \$
--	---------------

ADOPTÉE

25-09-304

Autorisation de paiement d'une facture de déneigement

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à payer la facture émise par le Club de golf de Plessisville du 17 avril 2025 au montant de 550 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2025.

ADOPTÉE

25-09-305

Autorisation de paiement d'une facture de branchement à Hydro-Québec

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à payer la facture du Centre de la Petite Enfance La Petite Bande pour la contribution au branchement à Hydro-Québec au montant de 3 510 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

25-09-306

Transfert véhicules et équipements incendie à la MRC

ATTENDU le regroupement des services de sécurité incendie de la Ville de Princeville et du Service de sécurité incendie régional de l'Érable ;

ATTENDU QUE la Ville a transféré les équipements et véhicules de son service de sécurité incendie au Service de sécurité incendie régional de l'Érable ;

ATTENDU QU'en contrepartie de ce transfert, le Service de sécurité incendie régional de l'Érable assume la dette de 750 600\$ pour le camion autopompe incendie et offre à la Ville une participation dans l'ensemble de ces actifs ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

DE TRANSFÉRER au Service de sécurité incendie régional de l'Érable des véhicules d'une valeur comptable de 902 652,02 \$ et des équipements d'une valeur comptable de 181 068,19 \$.

ADOPTÉE

25-09-307

Permanence – Préposé à la maintenance (Loisirs)

ATTENDU la résolution 25-06-206 suivie de la période de probation de 600 heures travaillées qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la permanence de monsieur Daniel Lafrenière, préposé à la maintenance et à l'entretien, soit accordée en date du 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE

25-09-308

Traverses de motoneiges – 2025-2026

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser les traverses hivernales suivantes pour les autoneiges pour la saison 2025-2026 :

- 150 mètres sur le 12^e Rang Ouest à partir de l'adresse civique 393 ;
- 140 mètres sur le 11^e Rang Centre à partir de l'intersection avec la Route 263;
- Traverse au 549 10^e Rang Est;
- Traverse au boulevard Carignan Est vers la rue Gosselin;
- Sur la rue Gosselin entre son intersection avec le boulevard Carignan Est et la rue Rivard;
- Sur la rue Houle de son intersection avec la rue Rivard à la station- service Shell et le concessionnaire Eugène Fortier & Fils;
- Traverser la rue Saint-Jacques devant le Complexe hôtelier du Pré;
- Sur la rue Pellerin du Complexe du Pré à son intersection avec la rue Leclerc;
- Sur la rue Leclerc de son intersection avec la rue Pellerin à son intersection avec la rue Baillargeon;
- Sur la rue Baillargeon de son intersection avec la rue Leclerc au restaurant Xtrême;

ADOPTÉE

25-09-309

Adhésion Copernic – 2025-2026

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adhérer à l'Organisme de conservation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet au coût de 100 \$ pour la période 2025-2026 et que la trésorière soit autorisée à payer cette facture.

ADOPTÉE

25-09-310

Initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco-Énergie 360

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, la maire s'abstenant de voter :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Ville de Princeville déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Ville de Princeville autorise le directeur général, monsieur Dominic Doucet, à signer l'autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet, d'effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

25-09-311

Octroi de contrat – Patinoire de la rue Fréchette

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer le contrat pour l'installation des bandes de hockey de la patinoire extérieure pour les jeunes hockeyeurs et patineurs à Gyslain Lampron - Bandes de hockey au montant de 28 500\$ plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement affecté au programme Action Famille Jeunesse 2025.

ADOPTÉE

25-09-312

Autorisation de signature – Entente de tarifs préférentiels pour les résidents de Princeville

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général, Monsieur Dominic Doucet, et le maire à signer une entente avec le Centre Aquatique du Lac Le Mirage inc. pour donner accès à ses citoyens à des terrains de tennis léger pour la période hivernale ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les versements prévus à l'entente sur réception des factures mensuelles et que ceux-ci soient financés à même les activités financières de leurs années respectives.

ADOPTÉE

25-09-313

Autorisation de signature – Programme Nouveaux Horizon

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la Halte culturelle Mondelet ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le Coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelles, monsieur Denis Leblanc, soit désigné comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires.

ADOPTÉE

25-09-314

Autorisation de signature – Dépôt d'un projet pour le soutien aux initiatives de commémoration

ATTENDU que la bibliothèque Madeleine Bélanger célébrera son 50^e anniversaire cette année et que la Ville de Princeville souhaite souligner cet événement ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

QUE la Ville de Princeville dépose un projet auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Volet 1 de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration ;

QUE la Ville de Princeville désigne Monsieur Denis Leblanc, Coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelles, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

25-09-315

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Gouvernement du Québec

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le Coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelles, monsieur Denis Leblanc, soit désigné comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

25-09-316

Acquisition des modules de jeux du CPE La Petite Bande

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'acquérir les modules de jeux extérieurs appartenant au CPE La Petite Bande en contrepartie d'un échange de services qui sera déterminé ultérieurement.

ADOPTÉE

25-09-317

Abrogation de la résolution 25-08-292

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite apporter des modifications à l'entente suite à des discussions avec le président et secrétaire de l'Équipe sportive le Titan de Princeville ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'absentant de voter, d'abroger la résolution 25-08-292 relative à l'Autorisation de signature de l'Entente avec l'Équipe sportive le Titan de Princeville 2025-2028.

ADOPTÉE

25-09-318

Autorisation de signature – Entente avec l'Équipe sportive le Titan de Princeville 2025-2026

ATTENDU QUE la résolution 25-03-1092 prévoit la conclusion d'une entente avec le Titan de Princeville;

ATTENDU QUE monsieur Michel Prévost est désormais le président et secrétaire du Club;

ATTENDU QUE l'Entente qui a préalablement été signée est résolue;

ATTENDU QU'UNE Entente doit être signée avec la nouvelle entité juridique;

ATTENDUE la tenue de discussions de négociations et la conclusion d'une nouvelle entente avec l'Équipe sportive;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une contribution annuelle de 42 500 \$ par la Ville, en plus d'un montant additionnel de 1 500 \$ par match de séries éliminatoires disputé à domicile;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'Entente et en approuve les termes;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

- D'AUTORISER la signature de l'entente intitulée « Contrat d'utilisation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière et de visibilité publicitaire 2025-2026 » entre la Ville de Princeville et l'Équipe sportive le Titan de Princeville;
- D'AUTORISER le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, ladite entente ainsi que tout document y afférent ;

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières de l'année en cours et que les crédits nécessaires pour la bonne tenue de cette entente soient pourvus au budget 2026.

ADOPTÉE

25-09-319

Demande de gratuité de gymnase – Fondation du Cancer du Sein

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’octroyer la gratuité du gymnase pour la tenue d’un tournoi de volleyball le 7 février 2026 au profit de la Fondation du Cancer du Sein.

ADOPTÉE

25-09-320

Publicité Semainier Paroissiale

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’acheter une année de publication dans le semainier paroissial au coût de 270 \$, plus les taxes applicables et d’autoriser la trésorière à payer cette dépense à même les activités financières de l’année en cours.

ADOPTÉE

25-09-321

Publicité Programme 2025-2026 –Chevaliers de Colomb

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de réserver l’espace d’une page de publicité dans le programme 2025-2026 des Chevaliers de Colomb au coût de 100\$ et d’autoriser la trésorière à faire le paiement, le tout financé à même les activités financières de l’année en cours.

ADOPTÉE

25-09-322

Appui de la Ville demande du Club FADOQ de Princeville

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appui le projet de la FADOQ intitulé Loisirs et sociabilisation qui sera déposé au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés sous le volet projets communautaires pour le renouvellement d’un système informatique.

ADOPTÉE

25-09-323

Demande de gratuité de salle – Relais pour la vie

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’accorder la gratuité du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière le 16 mai 2026 pour la tenue d’un souper célébrant le 20^e anniversaire de l’activité.

ADOPTÉE

25-09-324

Aide financière – Maison des jeunes La Fréquence

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de verser la somme de 18 000 \$ à la Maison des jeunes La Fréquence inc. pour l’année 2025 conditionnellement à la réception d’une copie des États financiers.

ADOPTÉE

25-09-325

Aide financière – CPA Princeville

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de verser la somme de 200 \$ au Club de patinage artistique de Princeville en échange d’une visibilité lors de 4 séances de patinage et d’une mention dans le programme souvenir du spectacle de fin d’année qui aura lieu le 25 avril 2026.

ADOPTÉE

25-09-326

Demande de partenariat – Association des gens d’affaires de l’Érable

ATTENDU QUE l’Association des gens d’affaires de l’Érable sollicite, dans sa correspondance du 5 septembre 2025, la Ville de Princeville à titre de partenaire financier pour mener à bien leur mission ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère au plan de visibilité 2025 à titre de partenaire bronze en contrepartie d’une somme de 500 \$;

D’AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

25-09-327

Abonnement – Québec municipal pour l’année 2025

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l’abonnement Québec municipal avec la Fédération québécoise des municipalités pour l’année 2025 au coût de 890 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-09-328

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 57.

ADOPTÉE

Me Alexandra Gagné, greffière

Gilles Fortier, maire